

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE CHARLEVOIX
MUNICIPALITÉ DE SAINT-SIMÉON

À une séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Siméon, tenue lundi le quatrième (4^e) jour du mois de février 2019, à dix-neuf heures (19 h 00), au 225 de la rue Saint-Léon à Saint-Siméon.

Sont présents les membres du conseil suivants :

Madame Diane Dufour, ainsi que messieurs Gilles Harvey, Jean-Guy Harvey, Réjean Hébert, Claude Poulin et Dany Tremblay, sous la présidence de monsieur le maire Sylvain Tremblay.

Sont aussi présents madame Sylvie Foster, directrice générale et monsieur Gérard Bouchard, directeur général adjoint.

Tous formant quorum.

Une première période de questions réservée au public débute à 19 h 05 et prend fin à 19 h 13.

Rés # 19-02-01 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Tous les membres du conseil municipal ayant pris connaissance de l'ordre du jour suggéré par madame Sylvie Foster, directrice générale, sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'en faire l'adoption.

Note LE BON COUP

Monsieur le maire mentionne l'excellent travail bénévole effectué par Mme Jeanne Murray sur le comité d'embellissement de Saint-Siméon. Mme Murray est très appréciée pour les décorations qu'elle confectionne lors des fêtes d'Halloween et de Noël, ainsi que son expertise pour les aménagement de fleurs.

Rés # 19-02-02 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JANVIER 2019

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 14 janvier 2019, et ce, avec dispense de lecture ; une copie dûment conforme ayant été remise à tous les membres du conseil dans les délais prescrits par le Code municipal de la Province de Québec.

Rés # 19-02-03 COMPTES

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers que ce conseil approuve les comptes de la Municipalité de Saint-Siméon, ci-après présentés et autorise la directrice générale / secrétaire-trésorière, madame Sylvie Foster ou son adjoint à en faire le paiement :

- Comptes (C1906718 à C1906784, L1900001 à L19000002)	118 233,81 \$
- Salaires et rémunérations des employés et des élus	40 000,61 \$
- Frais de déplacement	166,81 \$
TOTAL	158 401,23 \$

Rés # 19-02-04 AUTORISATION À LA MRC DE PROCÉDER À LA VENTE DES IMMEUBLES POUR TAXES IMPAYÉES

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Siméon à faire parvenir à la MRC de Charlevoix-Est, avant le 20 mars 2019, la liste des personnes n'ayant pas acquitté leurs taxes pour l'année 2017 afin que ladite MRC puisse faire vendre les immeubles et les biens-fonds pour la perception de ces taxes.

De plus, le conseil autorise celle-ci ou son adjoint, monsieur Gérald Bouchard à enchérir sur les propriétés en vente pour et au nom de la municipalité.

Que la directrice générale et secrétaire-trésorière a soumis aux membres du Conseil municipal la liste des taxes impayées (arrérages) pour les années 2017-2018 et que ceux-ci en ont pris connaissance et approuvent cette liste.

c.c. MRC de Charlevoix-Est

Rés # 19-02-05 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT N° 239 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION (PARAPLUIE) ET UN EMPRUNT DE 311 150 \$

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Siméon désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 1063 du Code municipal du Québec;

ATTENDU QUE des travaux de mise aux normes de différentes infrastructures municipales sont nécessaires;

POUR CES
MOTIFS Avis de motion est donné par la présente, par monsieur Claude Poulin, qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, le règlement N° 239 décrétant des dépenses en immobilisation (parapluie) et un emprunt de 311 150 \$.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

Rés # 19-02-06 ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 241, ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 221 ET ADOPTANT UN NOUVEAU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS MUNICIPAUX

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement portant le numéro 241, abrogeant le règlement numéro 221 et adoptant d'un nouveau Code d'éthique et de déontologie pour les élus municipaux.

Rés # 19-02-07 LISTE DE NOS PRIORITÉS 2019 À LA SÛRETÉ DU QUÉBEC

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'acheminer au directeur du poste de la Sûreté du Québec de la MRC de Charlevoix-Est, la liste de nos demandes et des priorités d'intervention et de nos activités 2019, ci-après :

PRIORITÉS :

- la piste de motoneiges;
- la surveillance du bâtiment « toilettes du Village relais », au 498 rue Saint-Laurent;
- la présence des « VTT » sur le terrain de jeux de l'école primaire;
- la vitesse des véhicules lourds, surtout aux entrées donnant accès au noyau villageois, tant sur la Route 170 que sur la Route 138;
- l'interdiction de camper sur les quais de Saint-Siméon, Baie-des-Rochers et Port-au-Persil, ainsi qu'aux haltes routières de la rivière Noire et des Bouleaux;
- le stationnement de nuit, pendant la période hivernale, dans le noyau villageois ;
- l'utilisation excessive du frein moteur dans le secteur villageois ;

ACTIVITÉS :

- le Carnaval (les samedis, du 2 au 23 février 2019.
Lieu : Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).
- la Fête Nationale du Québec, le 24 juin 2019.
Lieu : Date à déterminer.
- le Noël des campeurs, date à déterminer.
Lieu : Camping municipal
- Au Coeur des Arts de Saint-Siméon, les 2, 3 et 4 août 2019.
Lieu : Place Modesto-Zadra
- le camp de jour pour les jeunes de 5 à 12 ans, du 25 juin au 16 août 2019.
Lieu : CCRMT
- le tournoi de balle donnée, date à déterminer.
Lieu : CCRMT

- la Journée Country, date à déterminer.
Lieu : CCRMT
- les Fêtes du 150^e anniversaire de fondation de la Municipalité, les 27 et 28 juin 2019.
Lieu : Plusieurs.

Rés # 19-02-08 MODALITES DE L'ENTENTE CANADA-QUEBEC RELATIVE AU FONDS DE LA TAXE SUR L'ESSENCE POUR L'HORIZON 2019-2023

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral a révisé les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence et exclu certains projets municipaux tels que les hôtels de ville, les casernes de pompiers, les garages municipaux et les entrepôts;

ATTENDU QUE l'ensemble de ces travaux étaient admissibles dans la première entente qui s'est terminée le 31 décembre 2018;

ATTENDU QUE cette décision ne reconnaît pas la compétence des gouvernements de proximité que sont les municipalités québécoises à planifier et décider les travaux de construction et d'amélioration des équipements de leur communauté;

ATTENDU QUE les municipalités sont les gouvernements les mieux placés pour prioriser les travaux de leur communauté;

ATTENDU QUE plusieurs projets de municipalités québécoises sont remis en question en raison de la décision du gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE plusieurs municipalités du Québec qui ne sont pas dotées d'infrastructures tel un réseau d'aqueduc et d'égout ne pourront utiliser leur enveloppe réservée parce que les projets qu'elles avaient planifiés ne sont plus acceptés;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de revenir sur sa décision et de réintroduire les bâtiments municipaux dans la liste des projets admissibles;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral d'ajouter des infrastructures importantes comme les ouvrages de rétention dans cette même liste;

ATTENDU QU' il y a lieu de demander au gouvernement fédéral de rendre admissibles les dépenses liées aux travaux « en régie », c'est-à-dire le coût des employés municipaux assignés à un projet;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec est intervenu à plusieurs reprises pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

ATTENDU QUE le président de la Fédération québécoise des municipalités (FQM), M. Jacques Demers, est intervenu auprès du gouvernement fédéral, notamment par une lettre le 22 janvier 2019;

ATTENDU QUE la FQM a demandé à ses membres d'intervenir auprès du ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, et du député fédéral de notre circonscription pour demander au gouvernement fédéral de revoir sa position;

EN
CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jean-Guy Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers :

- D'appuyer la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans sa démarche auprès du gouvernement fédéral pour lui demander de revoir sa position dans les catégories de projets admissibles au Fonds de la taxe sur l'essence afin d'inclure les bâtiments municipaux, les ouvrages de rétention et de rendre également admissibles le coût des employés municipaux assignés à un projet.
- De transmettre copie de cette résolution au ministre fédéral de l'Infrastructure et des Collectivités, l'honorable François-Philippe Champagne, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, M^{me} Andrée Laforest, à la députée fédérale de notre circonscription, Mme Sylvie Boucher et au président de la Fédération québécoise des municipalités, M. Jacques Demers.
- De transmettre copie de cette résolution à la présidente de la Fédération canadienne des municipalités (FCM) et mairesse de Magog, M^{me} Vicky-May Hamm, pour appui.

Rés # 19-02-09 AVIS AUX PROPRIÉTAIRES CONTREVENANTS AU RÈGLEMENT Q-2, R.22

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'expédier un avis de non-conformité aux propriétaires contrevenants au règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22), tel que stipulé dans le rapport des relevés des installations septiques produit par la firme Harp Consultant en décembre 2018.

Rés # 19-02-10 ADOPTION DU RÈGLEMENT N° 238 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT D'UN MONTANT DE 689 200 \$, AUX FINS DE REFAIRE LES CONDUITES D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT SANITAIRE, AINSI QUE LA CHAMBRE DE RÉDUCTION DE PRESSION DE LA RUE BELLEY ET D'Y AJOUTER L'ÉGOUT PLUVIAL

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le règlement N° 238 décrétant un emprunt d'un montant de 689 200 \$, aux fins de refaire les conduites d'aqueduc et d'égout sanitaire, ainsi que la chambre de réduction de pression de la rue Belley et d'y ajouter l'égout pluvial.

Rés # 19-02-11 RÉFECTION DES CONDUITES D'EAU USÉES DANS LE « PP2 » (TECQ)

ATTENDU QUE les conduites d'eaux usées du poste de pompage d'assainissement (PP2) doivent être changées ;

ATTENDU QUE ledit poste de pompage est situé au 249 rue Mauril ;

ATTENDU QUE nous avons demandé et reçu deux (2) soumissions pour effectuer lesdits travaux, auprès des entreprises suivantes, soit :

- DERIC Construction ;
- CGR Procédé ;

ATTENDU QUE l'entreprise « DERIC Construction » a soumis le plus bas prix ;

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Gilles Harvey et résolu à l'unanimité des conseillers d'octroyer le contrat pour remplacer les conduites d'eaux usées du PP2 à l'entreprise « Deric construction », au prix de 74 597,03 \$.

Que cette dépense sera financée par la « TECQ ».

Rés # 19-02-12 ADOPTION DU SECOND PROJET DU RÈGLEMENT N° 240

Sur proposition de madame Diane Dufour, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter le second projet de règlement portant le numéro 240, amendant le règlement de zonage N° 196, comme suit :

- modifiant le règlement de zonage N° 196, en autorisant l'usage « résidence de tourisme » dans les zones V-36 et HA-124.

Rés # 19-02-13 VENTE D'UNE PARTIE DU LOT « 5 729 488 » (RUE GAUTHIER)

ATTENDU QUE l'Auberge sur Mer inc. a accepté l'offre de vente de la Municipalité de Saint-Siméon d'une partie du lot « 5 729 488 », soit l'extrémité de la rue Gauthier qui est adjacente à sa propriété;

ATTENDU QUE l'acheteur s'engage à :

- laisser en place la borne-fontaine située sur le lot « 5 729 164 » ;
- prendre à sa charge tous les frais de services professionnels pour la conclusion de la présente transaction.

EN

CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Réjean Hébert et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser monsieur le maire Sylvain Tremblay et madame la directrice générale Sylvie Foster, à signer tout document en rapport avec ledit dossier.

Rés # 19-02-14 RATIFIER PRÉSENTATION PROJET À « TOURISME CHARLEVOIX »

Sur proposition de monsieur Dany Tremblay, il est résolu à l'unanimité des conseillers de ratifier notre demande d'aide financière auprès de Tourisme Charlevoix, dans le cadre du programme « Entente de partenariat régional en tourisme 2016-2020 »,relativement au projet « Aménagement du Quai Brise-Lames ».

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-02-15 CONFECTION DE QUATRE PANNEAUX D'INTERPRÉTATION

Sur proposition de monsieur Réjean Hébert, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière à la MRC de Charlevoix-Est pour la confection de quatre (4) panneaux d'interprétation pour le projet « Quai Brise-Lame », dans le cadre du programme « entente de développement culturel ».

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-02-16 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Sur proposition de monsieur Jean-Guy Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de demander une aide financière au ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), dans le cadre du « programme de soutien aux actions favorisant les saines habitudes de vie, pour le projet de cuisine collective au Centre communautaire Raymond-Marie-Tremblay (CCRMT).

Madame Johanne Dallaire, agente de développement est autorisée à signer tous documents en rapport avec ladite demande.

Rés # 19-02-17 DONNS, COTISATIONS ET/OU SUBVENTIONS

Sur proposition de monsieur Gilles Harvey, il est résolu à l'unanimité des conseillers de verser les dons, cotisations et/ou subventions ci-après :

- | | |
|--|-----------|
| - Les Arts et la Ville, cotisation 2019 | 160,00 \$ |
| - COMUR, cotisation annuelle | 128,39 \$ |
| - ACSIQ, cotisation annuelle | 304,68 \$ |
| - Prévention du suicide, cotisation membre pour deux (2) ans | 10,00 \$ |

CORRESPONDANCE :

- **COMMISSION SCOLAIRE DE CHARLEVOIX**
Avis que la l'école débutera une semaine plus tard pour les étudiants du primaire et du secondaire en automne 2019, soit le 3 septembre.
- **JOUR DU DRAPEAU NATIONAL DU CANADA**
Prise d'un « selfie » avec le drapeau le 15 février 2019.

Une seconde période de questions réservée au public débute à 19 h 42 et prend fin à 19 h 46.

Rés # 19-02-18 FERMETURE DE LA SÉANCE

Sur proposition de monsieur Claude Poulin, il est résolu à l'unanimité des conseillers de lever la séance.

Il est 19 h 46.

Moi, Sylvain Tremblay, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut ma signature sur toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvain Tremblay
Maire

Sylvie Foster
Directrice générale